

QUETIGNY VILLE NOURRICIERE

Jardins partagés du Grand Chaignet à
Quetigny : la participation des habitants

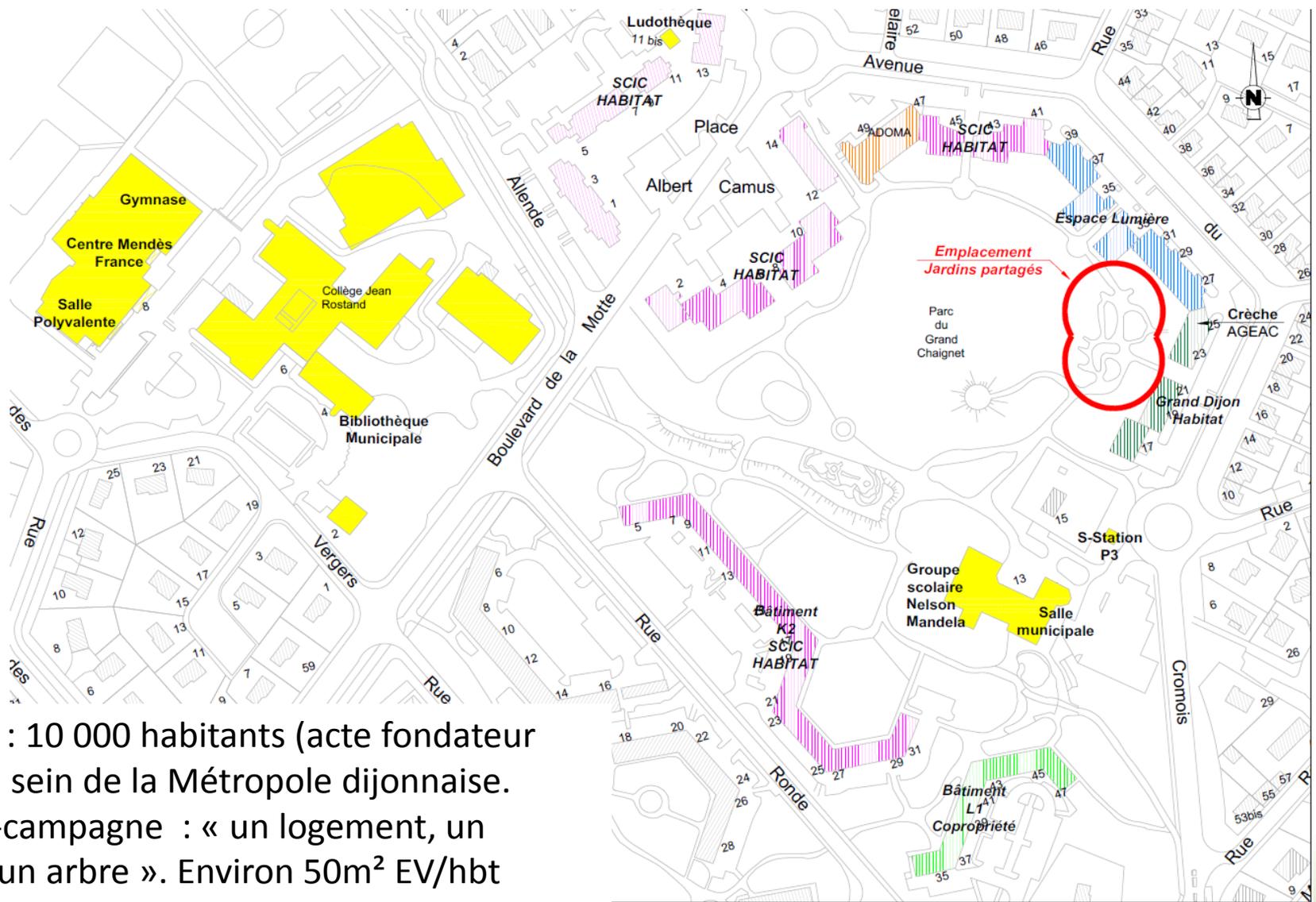


3ème Rencontre régionale
des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)
de Bourgogne-Franche-Comté
Dijon / DREAL
15.10.2019

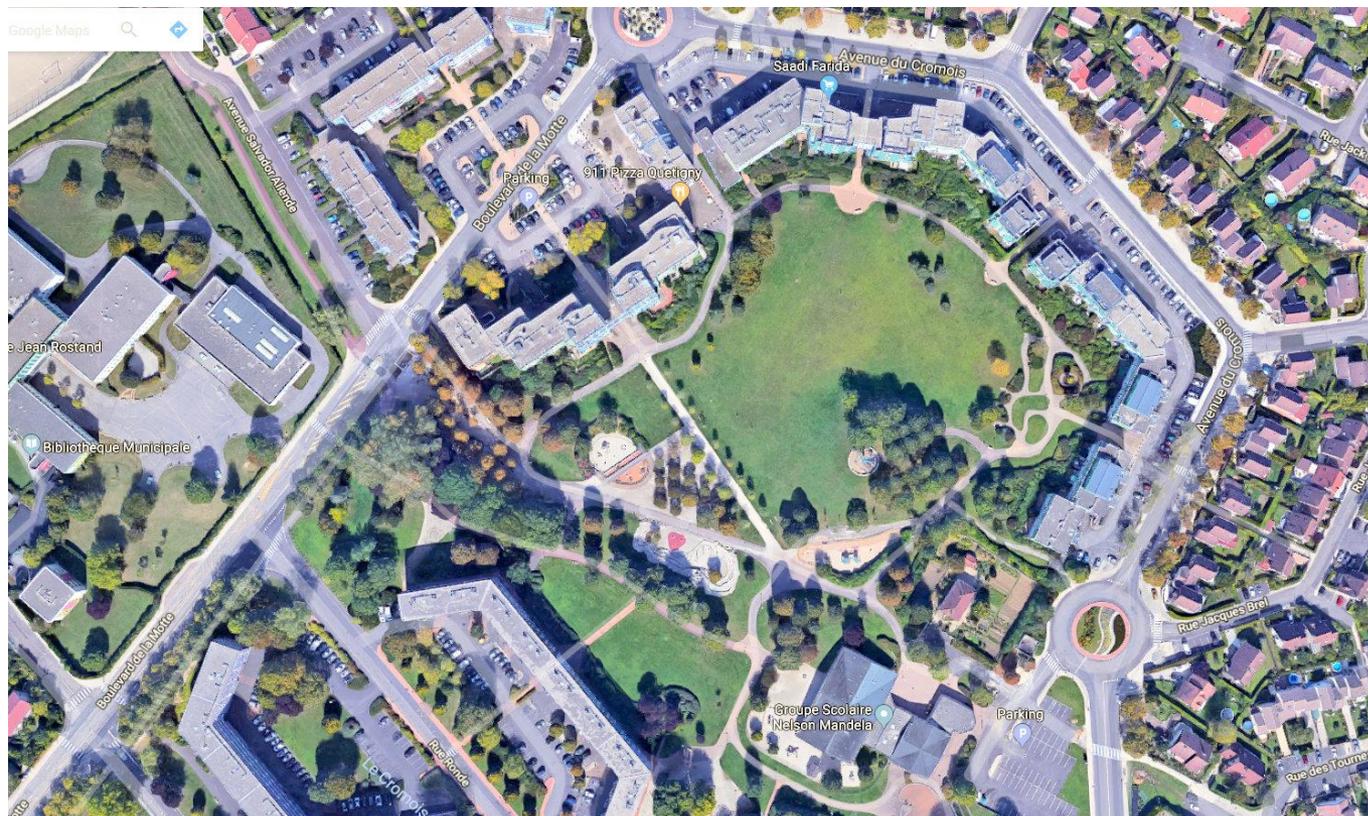
QUETIGNY VILLE NOURRICIERE

Jardins partagés du Grand Chaignet à Quetigny : la participation des habitants

- L'accompagnement par la coopérative Saluterre
- La création collective
- L'entretien des jardins
- L'écosystème local
- Retour d'expérience



Quetigny : 10 000 habitants (acte fondateur 1962), au sein de la Métropole dijonnaise.
 Une ville-campagne : « un logement, un emploi, un arbre ». Environ 50m² EV/hbt



Quetigny Ville nourricière. Acte 2 de l'histoire de la ville.

Installation PROMUT, maraichage bio-local, marchés bio (annuel et mensuel), jardin partagé, atelier cuisine, animations d'éducation à l'environnement avec une volontaire écologique allemande, cantine bio, cuisine en régie pour le nouveau multi-accueil, etc.

- L'accompagnement par la coopérative Saluterre



Février 2018 : diagnostic partagé

Mars 2018 : 500 portes à portes



Mobilisation des habitants :

- Communication institutionnelle, mobilisation des acteurs locaux, panneaux sur place : pas de résultats
- Affiches en pied d'immeubles et tracts dans les BAL : oui pour rappel
- Porte à portes, appels personnel, conférence : OK



Mai 2018 à juin 2019 :
12 ateliers

Communication bienveillante, compostage, cuisinier, statut associatif, design, l'eau, les graines...

- La création collective : des ateliers entre réflexion et réalisation



Juin 2018 :
réalisation de
2 carrés

Juillet 2018 :
Peinture des
composteurs-test



- Rencontres des Services Techniques à part par Saluterre
- Participants : habitants du parc du Grand Chaignet et des quartiers limitrophes
- Echange avec les associations et écoles mais sans participation
- Un noyau dur assez vite formé, mais pas aussi importants que souhaité
- Ateliers les mercredi après-midi pour convenir au plus grand nombre, mais sans repas partagé

- La création collective : des ateliers entre réflexion et réalisation



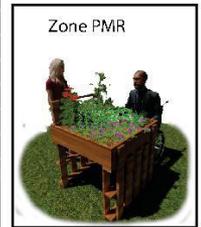
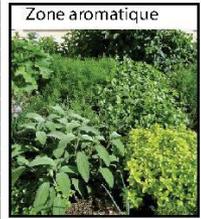
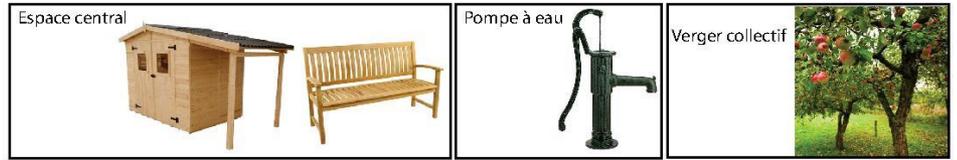
Juillet à septembre 2018 : design du jardin

- Découverte du parc paysagé et des usages
- Analyse de sol, identification des plantes
- Recueil des envies
- 1^{er} dessin, puis retouche du plan
- Travail en groupe puis présentation au collectif



3^{ème} Rencontre régionale
des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)
de Bourgogne-Franche-Comté
Dijon / DREAL
15.10.2019

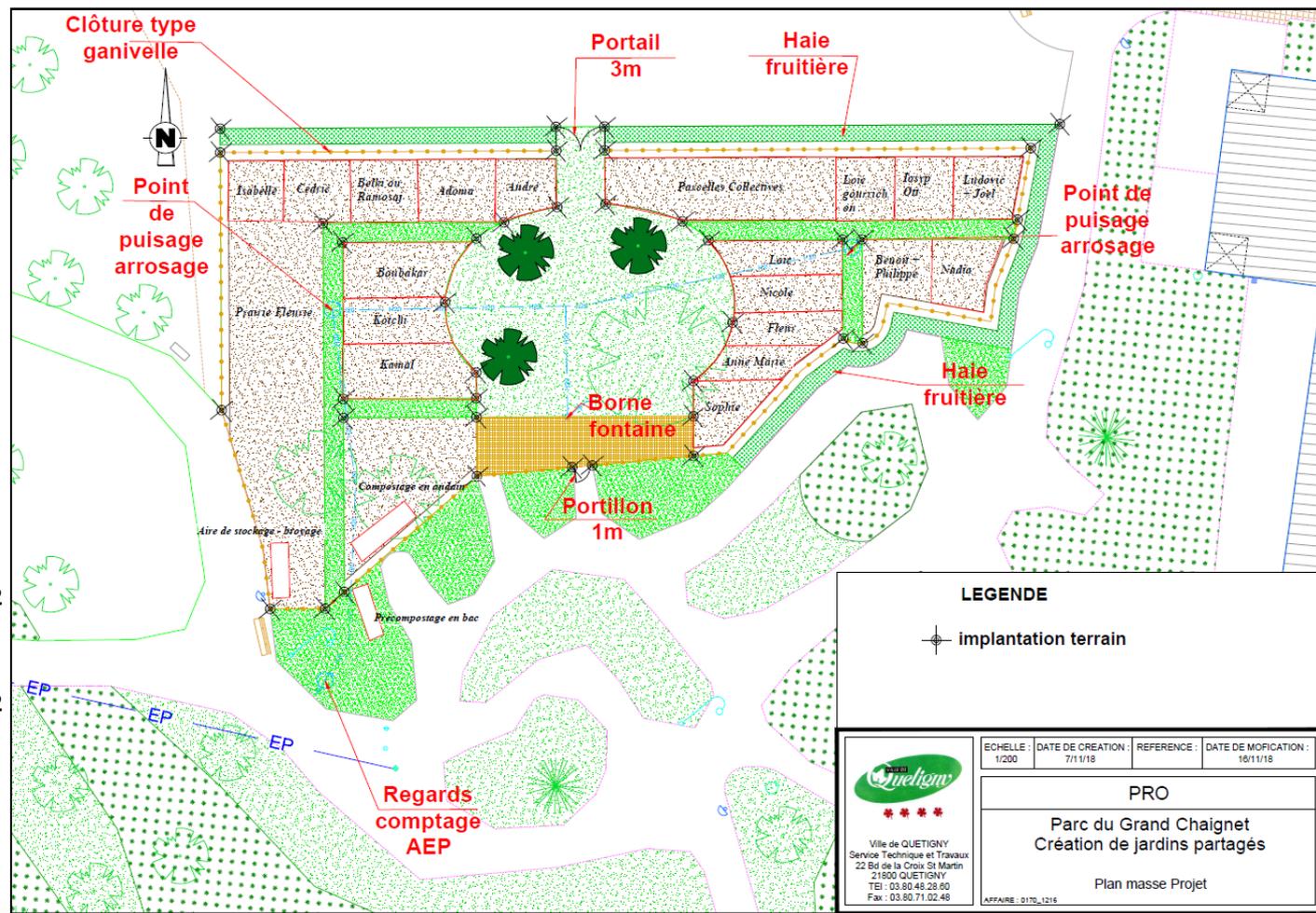
Esquisse jardin partagé du parc du Grand Chaignet



Esquisse transmise au bureau d'étude de la mairie pour faire le plan des travaux

800 m² dont
500m² cultivable

Prévus :
40 parcelles de 12m²
Actifs :
14 parcelles de 20m²



- La création collective



Janvier 2018 :
Visite de 2 jardins
partagés à Dijon



Juin 2018 : atelier
décoction, infusion et
macération de plantes



- La création collective



Avril 2019 : chantier collectif

- Plantation de la haie fruitière
- Assemblage des bacs de cultures en hauteurs

Chantiers gérés par la mairie :

- amenée d'eau, travail du terrain, pose de clôture, reprise cheminement
- réalisation de la « terrasse » à partir de récupération de la place centrale



Inauguration mai 2019



Aout 2019

- L'entretien des jardins

1 association « parapluie » sans bureau ni conseil d'administration, adhésion à prix libre

1 charte des valeurs et 1 règlement intérieur

1 AG mensuelle au jardin, avec chantier collectif et gestion courante des jardins

1 convention de mise à disposition de la mairie à l'association

- Des outils mis en commun dans des bacs non fermé (portail du jardin fermé)
- Des échanges : arrosage pendant les vacances, désherbage, échanges de plants, fourniture de paille, de piquets, etc.
- Récolte partagé entre les jardiniers (vacance, abondance)
- Bac en hauteur et produit phyto (fait maison) partagé entre jardiniers
- Abreuvoir pour oiseaux et abeilles
- Ancrage pour hamac
- Suivi quotidien du compostage de quartier
- Tonte (mécanique), arrosage de la haie



CHARTRE DES VALEURS

Les petits jardins du Grand Chaignet

La ville de Quetigny a mis en place un jardin ouvert à tous, convivial et naturel, pour les habitants qui souhaitent y cultiver des fleurs, des légumes et des fruits.

Toute personne qui pénètre ces lieux s'engage à respecter les valeurs de la présente charte, du règlement intérieur et s'inscrire dans son état d'esprit :

- Les participants refusent tous propos **homophobes, sexistes, antisémites, racistes ou xénophobes** ou toute autre forme de discrimination.
- Le jardin partagé est un lieu de **convivialité, de rencontre, de solidarité, de partage et d'entraide**. On y vient pour jardiner, cultiver des fruits et légumes ensemble ou simplement se promener.
- C'est aussi un **espace de sérénité, de ressourcement, de bien-être et de liberté** où l'on respecte la nature et l'environnement.

Règlement intérieur

Les petits jardins du Grand Chaignet

Version 1.0. du 17/05/2019.

Article 1 : Ouverture du jardin/Accès

Le jardin est ouvert au public lorsqu'il y a au moins un jardinier présent. Les visiteurs qui ne s'inscrivent pas dans les valeurs de la charte du jardin partagé et qui ne respectent pas les articles du présent règlement ne sont pas autorisés à pénétrer les lieux.

Article 2 : Nuisances

Fumer dans les espaces communs

Il est autorisé de fumer dans le jardin dans le respect des autres.

Les mégots doivent être ramassés par les fumeurs. Il n'y a pas de cendrier dans le jardin.

Animaux

Les animaux ne sont pas autorisés dans l'enceinte du jardin partagé. (A l'exception des petits animaux des jardiniers qui restent à proximité de leurs maîtres ou tenus en laisse).

Article 3 : Culture des parcelles

Les parcelles du jardin seront cultivées de manière éco-responsable, en respectant la vie du sol et l'environnement.

Article 4 : Gestion de l'eau

Il est demandé aux jardiniers de faire un usage modéré de l'eau et respecter la réglementation en vigueur.

Article 5 : Gestion des graines et des plants

Il est possible d'utiliser un pot commun « la grainothèque » où le troc de graines et de plants issus de l'agriculture biologique est possible.

Article 6 : Place des enfants au jardin

Les enfants sont sous la responsabilité des parents présents.

Article 7 : La gestion des espaces communs

La gestion des espaces communs (taille des arbustes, de la haie, désherbage, entretien des espaces collectifs, tonte, parcelles collectives, composteurs) est sous la responsabilité des jardiniers. Un planning est proposé pour la réalisation collective de ces différentes tâches et doit être respecté par l'ensemble des jardiniers.

Article 8 : Respect de l'environnement

Gestion des déchets

Chaque jardinier est responsable de la gestion de ses déchets.

Les déchets sauvages de déchets quels que soient leurs natures, organiques ou non, sont strictement interdites sur le site, en particulier sur les parties communes.

Il est interdit d'utiliser des herbicides d'origine chimique, des pesticides d'origine chimique et des engrais d'origine chimique.

Il est interdit de déposer les ordures dans l'enceinte du jardin et ses abords.

Gestion du compost et déchets verts

Les jardiniers s'engagent à respecter les bonnes pratiques de compostage.

Article 9 : La gestion du matériel et les règles de sécurité concernant son usage

Le matériel est sous la responsabilité de celui qui l'utilise.

Le matériel de jardinage est nettoyé et rangé dans les coffres fermés par un cadenas à code. Une liste du matériel présent est tenue à jour et des informations concernant les règles de sécurité et la bonne utilisation seront fournies.

Dans le cas où le matériel est abîmé, cassé, les jardiniers le signaleront aux autres.

Article 10 : La gestion des attributions des parcelles individuelles.

L'attribution des parcelles individuelles se fait par ordre de demande.

Article 11 : Adhésions.

La cotisation est fixée en Assemblée générale.

Article 12 : Modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur peut être modifié lors de l'assemblée générale.

Les jardiniers témoignent !

« J'ai toujours eu envie de jardiner, mais je n'avais pas d'endroit pour cela. Grâce aux Petits Jardins du Grand Chaignet, je peux aujourd'hui réaliser ce projet qui me tenait à cœur, tout en participant à une fabuleuse aventure collective. Non seulement j'ai la fierté de récolter chaque jour les fruits de mon travail, mais j'ai également le plaisir de rencontrer mes voisins, d'échanger avec eux, et de participer à un projet vivant qui embellit chaque jour la vie de mon quartier. Je suis fier d'être un petit jardinier du Grand Chaignet. »

Rejoignez vous aussi l'aventure !

Contactez l'association Senteurs et Saveurs
pour tous renseignements :

senteursetsaveurs21800@gmail.com



- L'écosystème local

L'association Senteurs et saveurs : ouverte à d'autres projets à venir sur la commune

Le quartier

- Compostage de quartier, avec Dijon Métropole (formation 3 jours par Arborescence)
- Haie fruitière en libre accès (une centaine de plants)
- 2 carrés de plantes aromatique en libre accès
- Jardins ouverts en présence des jardiniers
- Participation aux activités du quartier

La commune :

- Fourniture de plants par les serres municipales
- Adhésion au CSC La passerelle pour l'atelier bois
- Nouveau point de visite de la commune

- L'écosystème local



Juin 2018 : conférence Permaculture et jardinage urbain

Novembre 2018 : conférence Permaculture, un enjeu de société



Mars 2019 : plantation d'un arbre de la paix par l'école Maternel Nelson-MANDELA



Avril 2019 : carnaval



Mai 2019 : inauguration



Juin 2019 : Accueil d'une voyageuse à vélo



Septembre 2019 : Stand au Grand Marché bio

- Retour d'expérience

Ce qui à bien fonctionné

- Implication nouvelle des habitants, personne âgé sortant de chez elle
- Multiculturalisme, multigénérationnel
- Pas de plaintes du voisinage
- Beaucoup de production vivrière
- Pas de crottes de chien
- Bonne résistance aux sécheresses (23m³ consommé en 5 mois sur 14 jardins = 330 L/mois/jardin)
- Gestion collective du terrain et du projet
- Promotion du quartier et de la commune
- Participation au projet d'autonomie alimentaire de Dijon Métropole
- Souhait d'éviter le plastique et les outils à moteurs (électrique ou thermique)
- Financement TEPCv et budget tenu
- Prix libre (adhésion) et dons (marché bio)



3ème Rencontre régionale
des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)
de Bourgogne-Franche-Comté
Dijon / DREAL
15.10.2019

- Retour d'expérience

Ce qui a moins bien fonctionné

- Parcelle collective non attribué (transformé pour les cultures d'hiver + fleurissement)
- Bac en hauteur en attente de personnes moins valides ou handicapées
- Quelques vols de légumes (fin septembre)
- Pas d'implication de la crèche privée et de la maternelle
- Attente du Centre Provisoire d'Hébergement pour une parcelle collective
- Lancement tardif pour les plantations (mi-mai)
- Participation des personnes porteuse d'un handicap (groupe WhattsApp pour communication par écrit et sur smartphone)
- Pas de salade ni de choux...
- Temps de montage long (1^{er} échanges en janvier 2016, TEPcv en mai 2017, diagnostic en février 2018)

QUETIGNY VILLE NOURRICIERE

Jardins partagés du Grand Chaignet à Quetigny : la participation des habitants



Contacts

Ville de Quetigny

Benoit KUBIAK, mission agenda 21

06 99 71 93 56 / bkubiak@quetigny.fr

Association Senteurs et Saveurs

senteursetsaveurs21800@gmail.com